République Française

Commune de SCHAFFHOUSE-près-SELTZ

Département du Bas-Rhin

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2025

Nombre de Conseillers : 15 Convocation du 27/02/2025 Conseillers en fonctions : 15 Publication du 17/03/2025

Conseillers présents: 11

Présents: Mmes et MM. GIRAUD Philippe - ABDOULAYE Hamidou - ALBENESIUS Laurent - BAUER Muriel -

EYERMANN Olivier - HEYD Jean-Luc - HOERD Corinne - MARMILLOD André - MASTIO Leslie -

STOLTZ Lionel - STOLTZ Martial,

Absents excusés: Mmes DAUER Delphine - et MM. STOETZEL Christophe - ZIMMERMANN Frédéric.

Absente non excusée: Mme COUILLEZ Marie-Laure.

Ordre du Jour:

- 1. Désignation du secrétaire de séance,
- 2. Approbation compte rendu de la réunion du 17 janvier 2025,
- 3. Compte Financier Unique 2024,
- 4. Affectation du résultat de l'année 2024,
- 5. Détermination du Taux de la Fiscalité Directe Locale,
- 6. Budget Primitif 2025,
- 7. Lotissement Compte Financier Unique 2024,
- 8. Lotissement Affectation du résultat de l'année 2024,
- 9. Lotissement Budget Primitif 2025,

POUR INFORMATION

- 10. Lotissement suite à donner,
- 11. Organisation de la cérémonie du 23 mars 2025,
- 12. Nettoyage de printemps,
- 13. Divers.

Le président, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Mme HERBEIN Nadine est désignée comme secrétaire de séance.

2025 - 04 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2025

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2025.

Adopté à l'unanimité.

2025 - 05 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024- COMMUNE

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARMILLOD André Adjoint désigné par les membres présents, après avoir entendu lecture du Compte Financier Unique de l'année 2024, et après avoir délibéré, approuve celui-ci comme suit :

| | | Prévu: | Réalisé: | report 2023 |
|------------------|----------|-----------|---------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT: | Dépenses | 772 040 € | 346 088,50 € | |
| | Recettes | 772 040 € | 409 502,47 € | 431 428,42 € |
| | | Excédent | 63 413,97 € | 494 842,39 € |
| INVESTISSEMENT : | Dépenses | 766 645 € | 65 572,55€ | |
| | Recettes | 766 645 € | 40 958,92 € | 282 202,82 € |
| | | Excédent | - 24 613,63 € | 257 589,19 € |

Excédent cumulé 752 431,58 €

RESTE A REALISER (dépenses): 179 214,71 €

RESULTAT GLOBAL Excédent 573 216,87 €

Adopté à l'unanimité.

2025 - 06 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2024 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après avoir délibéré, décide d'affecter le Résultat de l'année 2024 au budget primitif de la commune pour l'année 2025 comme suit :

Section Fonctionnement :

Compte R 002 Excédent de la section de fonctionnement 494 842,39 €

Section Investissement :

Compte R 001 Excédent de la section d'investissement 257 589,19 €

Adopté à l'unanimité.

2025 - 07 TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 comme suit :

THRS: 15,52 %
TFB: 24,70 %
TFPNB: 56,98 %
CFE: 15,92 %

Adopté à l'unanimité.

2025 - 08 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - « LOTISSEMENT COMMUNAL »

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARMILLOD André Adjoint désigné par les membres présents, après avoir entendu lecture du Compte Financier Unique de l'année 2024, et après avoir délibéré, approuve celui-ci comme suit :

| | | Prévu: | Réalisé: | report 2023 |
|------------------|----------|-------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT : | Dépenses | 1 126 710 € | 310 750,57 € | 23 731, 18 € |
| | Recettes | 1 126 710 € | 306 031,62 € | |
| | | Déficit | 4 718 ?95 € | 28 4501,13 € |

INVESTISSEMENT: Dépenses 1 120 670 € 129 987,82 € 2 834,57 €

Recettes 1 120 670 € 302 834,57 €

Excédent 172 846,75 €

Excédent 170 012,18 €

Excédent cumulé 141 562,05 €

RESTE A REALISER (dépenses) : 0 €

RESULTAT GLOBAL Excédent 141 562,05 €

Adopté à l'unanimité.

2025 - 09 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2024 - « LOTISSEMENT COMMUNAL »

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après avoir délibéré, décide d'affecter le Résultat de l'année 2024 au budget primitif de Lotissement Communal pour l'année 2025 comme suit :

<u>Section Investissement</u>:

Compte R 001 Excédent de la section d'investissement 170 012,18 €
Compte D 002 Déficit de la section de fonctionnement 28 450,13 €

Adopté à l'unanimité.

2025 - 10 BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

Le maire présente le projet de Budget primitif pour l'année 2025 à l'ensemble des élus et répond aux questions posées par ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le BUDGET primitif de l'année 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT: Dépenses: 858 773 €

Recettes: 858 773 €

INVESTISSEMENT : Dépenses: 791 210 €

Recettes: 791 210 €

Adopté à l'unanimité.

2025 - 11 BUDGET PRIMITIF 2025 - LOTISSEMENT COMMUNAL

Le maire présente le projet de Budget primitif pour l'année 2025 à l'ensemble des élus et répond aux questions posées par ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le BUDGET primitif de l'année 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT: Dépenses: 659 890 €

Recettes: 659 890 €

INVESTISSEMENT : Dépenses: 731 397,82 €

Recettes: 731 397,82 €

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures des membres présents